

A retenir

Plantations Cultures saines
Soyez vigilants sur l'observation des pucerons pour les cultures sous abris et sous chenilles précoces.

• Stades phénologiques

Pour les cultures sous abris, les melonnières les plus avancées sont au stade début floraison femelle.

Pour les cultures sous chenilles précoces (plantations semaines 11, 12 et 13), les plantations les plus précoces sont au stade début floraison mâle et au stade 15 feuilles pour les plus tardives. Les conditions climatiques de la semaine passée ont permis un bon développement des plantes. Cependant, des hétérogénéités de stades s'observent d'une parcelle à l'autre ou parfois sur une même parcelle. Elles sont dues à des différences de structure de sol, de conduite de l'irrigation ou de l'aération.

Pour les cultures sous chenilles semi-précoces (plantations semaines 14 et 15), les plantations sont terminées. Les plantations de la semaine 14 sont au stade 4-5 feuilles voire plus développées dans quelques situations. Celles de la semaine 15 sont au stade 3-4 feuilles.

Les plantations de la semaine 16 sont en cours.

• Etat des cultures

Vu la climatologie, les cultures sont saines. Le développement des plantes est correct sur les parcelles où l'irrigation et l'aération sont bien conduites.

Des levées d'adventices peuvent être observées sur les inter-rangs.

Cultures sous abris: Les foyers de pucerons, observés semaine 15, semblent éradiqués. Il faut cependant rester très vigilant quant à l'observation des plantes et au développement des auxiliaires.

Cultures sous chenilles précoces: Cultures saines. Quelques cas de foyers de pucerons peuvent être observés.

Cultures sous chenilles semi-précoces: Cultures saines.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière melon de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et élaboré sur la base des observations réalisées par le CEFEL et la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.